

Écriture de son Plan de Maîtrise Sanitaire

Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Une information précise sur les procédures en laboratoire de transformation
- > Un regard neutre et indépendant
- > Des conseillers formés à l'hygiène alimentaire

Vous souhaitez :

- > Formaliser votre Plan de Maîtrise Sanitaire
- > Etre en adéquation avec la réglementation en vigueur
- > Avoir un appui dans l'écriture des procédures de suivi de votre laboratoire pour assurer l'hygiène et la sécurité des denrées alimentaires

Écriture de son Plan de Maîtrise Sanitaire



DIAGNOSTIQUER

- Connaître le statut de laboratoire le plus adapté à ses besoins et rédiger le PMS adapté
- Connaître les obligations réglementaires et bien déclarer son atelier de transformation



EVALUER

- Rédiger le Plan de Maîtrise Sanitaire en collaboration avec l'exploitant (bonnes pratiques d'hygiène, plan d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise, gestion des produits non conformes et de la traçabilité, HACCP)
- Ecriture des procédures d'enregistrement de l'atelier



CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Être en conformité**
 - Un appui à la formalisation des procédures
 - Un dossier répondant aux exigences de la réglementation sanitaire
- **Une expertise technique garantie par une veille réglementaire régulière**
- **Des astuces pour gagner en efficacité et améliorer ses pratiques**

INFOS PRATIQUES

Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes
1 rue Jacquemart Templeux
08 013 Charleville-Mézières

Tarifs

PMS remise directe ou PMS HACCP :
de 960 à 1920 € HT

Documents remis

- Dossier PMS
- Copie de déclaration le cas échéant
- Fiche de suivi et d'enregistrement

Délai

6 mois

Public

Exploitants agricoles avec un atelier de transformation

VOTRE INTERLOCUTEUR



Suzanne GROUSELLE

Conseillère

03 24 56 89 58 / 06 23 38 99 06

s.grouelle@ardennes.chambagri.fr

